

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

EMBARGO JUSQU'AU 27.12.2011 – 5:40 PM

Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007¹

Bruxelles, le 27.12.2011, 5:40PM CET

Suite aux fusions adoptées aujourd'hui par l'Assemblée Générale Extraordinaire (voir communiqué de presse relatif à cette Assemblée), le capital de Cofinimmo a été modifié et est, à ce jour, représenté par :

- ☞ **15 040 300** actions ordinaires (symbole Euronext Brussels & Paris : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- ☞ **1 248 162** actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 561 727 actions privilégiées émises le 30.04.2004 (symbole Euronext : COFP1) et 686 435 actions privilégiées émises le 26.05.2004 (symbole Euronext : COFP2).

Toutes ces 16 288 462 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le nouveau dénominateur des taux de participation.

Participation de Cofinimmo dans son propre capital

Avant les décisions prises par l'Assemblée, Cofinimmo SA détenait déjà 52 607 actions ordinaires propres². Après ces décisions, le total des actions ordinaires détenues en autocontrôle par le Groupe est porté à 1 094 374 soit **6,72%** du nombre total des titres émis. La participation de Cofinimmo dans son propre capital ayant dépassé le seuil des 5% suite à ces fusions, la société a émis une notification de participation au capital qui se résume comme suit :

Détenteur de droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote ³
Leopold Square SA	1 041 767	6,40%
Cofinimmo SA	52 607	0,32%
TOTAL GROUPE COFINIMMO	1 094 374	6,72%

¹ Référence est également faite à l'Article 7 § 2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007

² Actions détenues dans le cadre du plan d'options sur actions de la société.

³ Calculé sur le nombre total de droits de vote qui s'élève à 16 288 462.

- € 1 486 332 obligations convertibles en actions ordinaires émises le 28.04.2011 sont actuellement en circulation (symbole Euronext : COFO). La conversion peut intervenir à raison d'une action nouvelle pour une obligation. Si une telle conversion se produisait, cela donnerait lieu à la création d'un maximum de 1 486 332 actions ordinaires conférant le même nombre de droits de vote.

Ces informations ainsi que la structure d'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (www.cofinimmo.com) sous les rubriques *Investor Relations & Media/Share Information/Types of Share + Shareholder Structure*.

Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 60 36

vkibieta@cofinimmo.be

Chloé Dungelhoeff

Corporate Communications Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

cdungelhoeff@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3 milliards, représentant une superficie totale de 1 800 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux et les maisons de repos. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal belge Sicafi et du statut fiscal français SIIC. Au 30.09.2011, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à € 1,35 milliard.

www.cofinimmo.com

together in real estate